

# Mise à jour 2024 du plan d'action à l'intention des communautés racialisées



## **Table des matières**

<b><i>Message du président-directeur général</i></b> .....	<b>2</b>
<b><i>Vue d'ensemble</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>Ce que nous avons entendu</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>Plan d'action</i></b> .....	<b>5</b>
<b><i>Réduire les obstacles à l'accès</i></b> .....	<b>6</b>
<b><i>Assurer des services juridiques de qualité</i></b> .....	<b>9</b>
<b><i>Effectuer des changements systémiques</i></b> .....	<b>13</b>

## Message du président-directeur general

Le 21 mars 1960, la police de Sharpeville, en Afrique du Sud, a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les « lois sur les laissez-passer » imposées par l'apartheid. Cet événement horrible a inspiré le besoin de changement.

Six ans plus tard, en 1966, les Nations Unies ont commencé à célébrer le 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Compte tenu de l'importance de cette journée, il est opportun pour nous, à Aide juridique Ontario (AJO), de faire le point sur notre.

[Stratégie à l'intention des communautés racialisées \(SCR\)](#) et, plus précisément, notre [Plan d'action à l'intention des communautés racialisées](#) (« le plan d'action de la SCR »).

En 2016, le conseil d'administration d'AJO s'est engagé à élaborer la SCR pour plusieurs raisons, notamment la racialisation croissante de la pauvreté, les taux plus élevés d'enfants racialisés retirés de leur famille et placés dans des foyers, le racisme anti-Noirs dans le système de justice pénale et la surreprésentation des personnes racialisées en détention.

En 2017 et 2018, AJO a rencontré des communautés et des intervenants pour recueillir leur avis sur la façon dont nous pouvons contribuer à apporter des changements significatifs dans le secteur de la justice. Cela a conduit AJO à adopter la SCR et à s'engager à mettre en œuvre le Plan d'action de la SCR en mars 2020.

Depuis 2020, AJO honore son engagement à atteindre les objectifs du Plan d'action de la SCR dans toutes ses divisions. Toutes les divisions sont responsables de la mise en œuvre des recommandations et des objectifs de la SCR et des autres stratégies d'AJO visant ses clients.



**David Field**  
Président-directeur général

## Vue d'ensemble

Pour mieux comprendre les besoins des populations diversifiées de l'Ontario et y répondre, AJO a consulté les membres des communautés racialisées (p. ex., les personnes qui s'identifient comme asiatiques, noires, moyen-orientales, latino-américaines, roms ou multiraciales), les cliniques juridiques communautaires, les avocats et les organismes communautaires. La consultation a été menée dans toute la province d'octobre 2017 à avril 2018.

## Ce que nous avons entendu



Les personnes qui ne parlent ni anglais ni français ont de la difficulté à se renseigner sur les services d'interprétation d'AJO.



Il est possible d'améliorer la promotion de toutes les façons dont AJO peut aider les personnes aux prises avec des problèmes juridiques.



Les tests d'admissibilité financière d'AJO devraient tenir compte d'éléments tels que les coûts de logement des travailleurs migrants ou le coût plus élevé de la vie dans les centres urbains.



AJO pourrait faciliter la recherche d'un avocat, en particulier pour les affaires de protection de l'enfance ou celles à l'extérieur de la région du Grand Toronto.



AJO devrait s'efforcer d'accroître la diversité raciale au sein de son personnel, des avocats inscrits sur au tableau, du personnel des cliniques, des conseils d'administration et de la haute direction.



La formation sur la lutte contre l'oppression et contre le racisme aidera AJO à améliorer la qualité des services destinés aux personnes racialisées.



AJO peut aider ses clients à comprendre et à faire valoir leurs droits en matière de services, notamment la procédure à suivre pour déposer une plainte ou changer d'avocat.

## Plan d'action

À la suite de la consultation sur la SCR auprès des communautés et des fournisseurs de services, en 2020, AJO a lancé le [Plan d'action à l'intention des communautés racialisées](#), un plan décennal par lequel AJO s'engage à atteindre 17 objectifs précis dans son travail auprès des communautés racialisées.

Les 17 objectifs et les progrès réalisés par AJO pour les atteindre sont décrits ci-après.

**Pour veiller à ce que les clients racialisés ne soient pas confrontés à des obstacles à l'accès à ses services, AJO s'est engagée à :**

01

Développer un outil qui contribuera à faire en sorte que ses décisions n'affectent pas injustement les personnes racialisées.

S'assurer qu'il y a un nombre proportionné de personnes racialisées parmi ses clients

02

03

Découvrir pourquoi tant de clients ne se servent pas de leurs certificats en protection de l'enfance et, si possible, résoudre le problème

Traduire les informations relatives à AJO dans plusieurs langues et les rendre accessibles à tous

04

05

Faciliter l'accès des clients aux interprètes

Aider les clients à trouver rapidement les avocats qui peuvent fournir des services dans différentes langues

06

## Pour atteindre ces objectifs, AJO a apporté les changements suivants :

### 1. Développer un outil qui contribuera à faire en sorte que ses décisions n'affectent pas injustement les personnes racialisées.

AJO effectue régulièrement une analyse de l'équité qui utilise une évaluation de l'impact sur l'équité autochtone et raciale pour appuyer la prise de décision et la planification. Entre autres choses, les évaluations déterminent si les décisions ou les plans auront un impact négatif sur les personnes autochtones, racialisées, handicapées ou confrontées à d'autres obstacles.

Une évaluation de l'impact sur l'équité des règles et politiques approuvées par le conseil d'administration a été réalisée avant la proclamation de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* (LSAJ 2020).

### 2. S'assurer qu'il y a un nombre proportionné de personnes racialisées parmi ses clients

La collecte d'informations sur la race de nos clients est importante. Cela aide AJO à cerner et à éliminer les obstacles possibles à l'accès aux services auxquels certaines communautés peuvent être confrontées. Cela aide aussi AJO à améliorer la façon dont nous fournissons les services et à créer les genres de programmes dont les groupes racialisés ont besoin.

Lorsqu'une personne demande un certificat d'aide juridique ou bénéficie des services d'un avocat de service en matière criminelle, AJO l'interroge sur sa race, sous la forme de la question fondée sur la race. Le personnel d'AJO recueille ces renseignements 85 pour cent du temps.



AJO a offert plusieurs séances de formation à son personnel et aux cliniques juridiques communautaires sur l'importance de recueillir des données sur la race ainsi que sur la manière de recueillir ces données.

Au cours des quatre dernières années, AJO a élargi sa collecte de données fondées sur la race afin d'inclure les renseignements démographiques recueillis par les cliniques juridiques communautaires financées par AJO.

### 3. Découvrir pourquoi tant de clients ne se servent pas de leurs certificats en protection de l'enfance et, si possible, résoudre le problème

AJO poursuit ses efforts pour qu'il soit plus facile pour les clients de trouver une avocate ou un avocat, en améliorant l'outil « Trouver une avocate ou un avocat » que les clients peuvent utiliser pour trouver des avocats inscrits au tableau, et en améliorant le [Programme d'assistance](#), qui vise à attirer et à encadrer de nouveaux avocats.

AJO s'efforce également d'analyser et de comprendre la disponibilité d'avocats spécialisés en protection de l'enfance à l'échelle de la province. Cette analyse éclairera la réponse d'AJO à cette question.

#### 4. Traduire les informations relatives à AJO dans plusieurs langues et les rendre accessibles à tous

Depuis 2022, AJO a créé un service consacré à l'amélioration de l'accès aux services et communications multilingues. Ce service gère également de manière centralisée notre contrat pour la fourniture de services d'interprétation et de traduction.

#### 5. Faciliter l'accès des clients aux interprètes

Les clients ont accès à des services d'interprétation dans plus de 300 langues lorsqu'ils appellent AJO. Les personnes qui se présentent dans les cliniques juridiques ont également accès à nos services d'interprétation. AJO travaille en étroite collaboration avec son personnel et avec les fournisseurs de services d'interprétation pour s'assurer que l'accès aux interprètes soit le plus transparent, efficace et performant autant que possible.

Le site Web d'AJO contient désormais un message en plusieurs langues précisant que des services d'interprétation gratuits sont disponibles pour les services d'aide juridique.

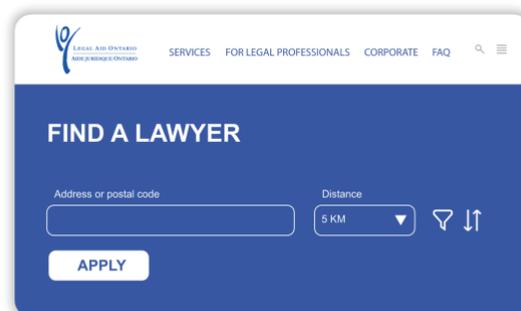
AJO s'efforce de simplifier l'offre des services d'interprétation et l'accès à ces services.

Les services d'interprétation sont couverts par les certificats d'AJO. AJO a également augmenté le taux de remboursement de ces services.

#### 6. Aider les clients à trouver rapidement les avocats qui peuvent fournir des services dans différentes langues

AJO continue de chercher des moyens d'améliorer son outil « Trouver une avocate ou un avocat ».

Au début de l'année 2024, AJO a commencé à recueillir des informations sur la capacité des avocats inscrits au tableau de service à fournir des services d'aide juridique dans plusieurs langues. AJO s'emploie à rendre cette information plus facilement accessible aux clients dans l'outil « Trouver une avocate ou un avocat ».



En juillet 2024, AJO modifiera la rémunération versée aux avocats inscrits au tableau de service pour leur permettre de fournir des heures supplémentaires lorsque les clients réclament l'assistance d'un interprète.

## Afin d'améliorer les services fournis aux communautés racialisées, AJO s'engage à :

Apporter du soutien aux cliniques et aux autres prestataires de services pour les aider à mieux répondre aux besoins des personnes racialisées à faible revenu en Ontario

Fournir des efforts pour que les commentaires des clients sur la facilité de trouver un avocat ou une avocate et sur la qualité des services, par exemple, soient le plus souvent favorables

Fournir régulièrement à tous les avocats de l'aide juridique une formation sur la justice raciale

07

Prendre des mesures pour que la proportion de personnes racialisées travaillant à tous les niveaux d'AJO soit au moins égale à la proportion de personnes racialisées parmi la population ontarienne à faible revenu.

08

09

Traduire dans différentes langues les informations sur les services que les avocats d'AJO peuvent fournir aux clients

10

11

Revoir les processus d'AJO afin que les entretiens d'embauche, les évaluations de rendements, les formulaires de candidature des avocats et les autres processus de cette nature comprennent un volet sur la justice raciale.

12

## Pour atteindre ces objectifs, AJO a apporté les changements suivants :

### 7. Prendre des mesures pour que la proportion de personnes racialisées travaillant à tous les niveaux d'AJO soit au moins égale à la proportion de personnes racialisées parmi la population ontarienne à faible revenu.

En 2020, AJO a mené un sondage sur la diversité et la démographie – et prévoit réexaminer la question au cours des prochaines années – afin d'en apprendre davantage sur la composition démographique du personnel d'AJO. Ce sondage, auquel 66 pour cent du personnel a répondu, établit une référence qui permettra à AJO de mesurer ses progrès.

Pour être plus représentatifs des communautés que nous servons, nous devons nous efforcer de faire en sorte que les membres du conseil d'administration d'AJO et des conseils d'administration des cliniques juridiques communautaires financées par AJO reflètent la diversité de notre clientèle.

De plus, les offres d'emploi d'AJO comprennent désormais un paragraphe qui décrit les valeurs et les engagements d'AJO à l'égard d'un milieu de travail diversifié. Les offres d'emploi soulignent explicitement l'intérêt d'AJO à recruter des personnes issues de groupes historiquement sous-représentés, notamment les personnes noires et racialisées. On demande aussi aux personnes qui posent leur candidature à AJO de répondre à un sondage démographique avant de pouvoir soumettre leur curriculum vitae.

### 8. Apporter du soutien aux cliniques et aux autres prestataires de services pour les aider à mieux répondre aux besoins des personnes racialisées à faible revenu en Ontario

AJO offre aux cliniques juridiques communautaires un soutien en matière de formation et de collecte de renseignements fondés sur la race et d'autres données démographiques. AJO offre notamment une formation sur le racisme et sur les préjugés fondés sur la race.

Le Programme des causes types d'AJO fournit aux clients des cliniques un soutien pour intervenir dans des causes qui portent sur un problème grave qui touche fondamentalement les clients racialisés et qui ne serait probablement pas porté devant les tribunaux sans l'intervention du Programme de causes types.

En 2020-2021 et 2021-2022, AJO a fourni au Black Legal Action Centre (BLAC) – une clinique juridique spécialisée dont le mandat est de servir les personnes de la communauté noire en Ontario – un financement spécial pour répondre aux pressions accrues à la suite du meurtre de George Floyd.

Les cliniques BLAC et CSALC ont utilisé ces fonds pour créer et offrir des ressources et des présentations d'information et d'éducation juridique du public afin d'informer les membres des communautés noires, chinoises et asiatiques du Sud-Est de l'Ontario :

- sur leurs droits, et
- les organisations sensibilisées comme les écoles, les conseils scolaires et les associations professionnelles sur le racisme visant les personnes noires et asiatiques.

De façon similaire, en 2021-2022, AJO a accordé un financement spécial à la Chinese & Southeast Asian Legal Clinic (CSALC) pour répondre à la demande accrue de services découlant de l'augmentation substantielle du racisme anti-asiatique tout au long de la pandémie.

## 9. Traduire dans différentes langues les informations sur les services que les avocats d'AJO peuvent fournir aux clients

AJO a traduit certaines de ses publications les plus demandées, notamment :



**Aide juridique Ontario peut vous aider**



**Trouver le bon avocat de l'aide juridique**



**Préparation à la première comparution devant un tribunal criminel**



**Renseignements relatifs à la garde d'enfants et au droit de visite pour les immigrants et les personnes qui risquent l'expulsion**



**Aide juridique pour les demandeurs d'aile**



**Aide juridique pour les immigrants et réfugiés**

AJO a créé service qui supervisera la traduction d'autres documents d'information.

## 10. Fournir des efforts pour que les commentaires des clients sur la facilité de trouver un avocat ou une avocate et sur la qualité des services, par exemple, soient le plus souvent favorables

AJO recueille et analyse les commentaires des clients concernant la facilité à trouver des avocats capables de soulever efficacement des arguments liés à la race, de fournir des services dans la langue de choix du client ou de la cliente, de fournir des services qui tiennent compte des traumatismes et d'assurer un environnement sécuritaire pour les membres de la communauté 2SLGBTQI+.

AJO a récemment modifié le sondage auprès des clients pour leur permettre de fournir leurs données démographiques dans leur réponse. AJO s'efforce d'augmenter le taux de réponse des personnes appartenant à des communautés historiquement marginalisées, notamment les membres des communautés noires et racialisées.

## **11. Revoir les processus d'AJO afin que les entretiens d'embauche, les évaluations de rendements, les formulaires de candidature des avocats et les autres processus de cette nature comprennent un volet sur la justice raciale.**

AJO a adopté une stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et mis en place une équipe d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance (EDIA) pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de la SCR à AJO.

AJO s'efforce de diversifier ses pratiques d'embauche, notamment en élargissant les endroits où les offres d'emploi sont affichées et en s'adressant à des bassins de candidats diversifiés.

Le service des ressources humaines d'AJO, en collaboration avec les autres services concernés, examine les offres d'emploi et les descriptions de poste afin de cerner les lacunes et obstacles pour les personnes autochtones, noires et racialisées. AJO s'efforce également de refléter la valeur de l'expérience vécue, la capacité de parler plusieurs langues et l'engagement manifeste pour la justice sociale, la diversité et l'équité, comme atouts dans le processus d'embauche.

## **12. Fournir régulièrement à tous les avocats de l'aide juridique une formation sur la justice raciale**

AJO offre régulièrement une formation sur la justice raciale. Les sujets abordés comprennent les suivants :

- les micro-agressions
- les préjugés inconscients
- le racisme anti-Noirs et le maintien de l'ordre
- lutter contre le racisme anti-Noirs
- le racisme anti-Asiatiques
- le profilage racial
- l'expérience trans racialisée et le système judiciaire
- les disparités raciales dans le système de justice pénale

## Pour lutter contre le racisme systémique dans le système de justice, AJO s'est engagée à :

Périodiquement, informer les avocats et mettre sur pied des séances de formation à leur intention sur la manière de lutter contre le racisme dans le système judiciaire

Soutenir les projets et les litiges qui portent sur des questions ayant un impact sur les communautés racialisées

13

S'assurer que seuls les avocats qui obtiennent des résultats positifs pour leurs clients soient récompensés.

14

Vérifier si les avocats présentent des arguments sur la race (par exemple, le profilage racial et les arguments fondés sur la Charte), s'il y a lieu

15

16

Veiller à ce qu'il n'y ait pas de différences entre les résultats juridiques des clients racialisés d'AJO et ceux de ses clients blancs.

17

## Pour atteindre ces objectifs, AJO a apporté les changements suivants :

### 13. S'assurer que seuls les avocats qui obtiennent des résultats positifs pour leurs clients soient récompensés.

En 2023, AJO a commencé à recueillir des renseignements sur les résultats des affaires de mise en liberté sous caution et criminelles auprès des avocats inscrits sur le tableau afin d'être mieux à même de déterminer comment réagir aux conclusions positives et négatives.

### 14. Périodiquement, informer les avocats et mettre sur pied des séances de formation à leur intention sur la manière de lutter contre le racisme dans le système judiciaire

AJO a accordé un financement supplémentaire à BLAC pour offrir des séances de formation aux avocats des cliniques sur la façon d'identifier et de combattre le racisme envers les Noirs dans les affaires de droit de la pauvreté.

AJO a mis au point une formation, des ressources et un soutien à la gestion pour aider les avocats de service en droit criminel à préparer et à présenter des observations fondées sur la race à l'étape de la mise en liberté sous caution.

Les évaluations de l'impact de la race et de la culture (ÉRIC) fournissent aux juges chargés de déterminer la peine des renseignements sur le racisme systémique dans la communauté du délinquant et son impact sur la vie du délinquant. Dans plusieurs cas, la justice a été mieux rendue en mettant l'accent sur la réadaptation du délinquant au moyen de peines avec sursis ordonnées par le tribunal ou d'une réduction de la durée de l'incarcération.

AJO a fourni un financement pour des causes types afin de soutenir l'utilisation des ÉRIC pour les personnes noires pendant la phase de détermination de la peine d'une affaire criminelle.

AJO a également fourni un soutien pour des causes types au BLAC, à la Chinese and Southeast Asian Legal Clinic (CSALC) et à la South Asian Community Legal Clinic Ontario (SALCO) pour intervenir dans l'affaire *R c. Morris* devant la Cour d'appel de l'Ontario. *R c. Morris* est l'affaire la plus importante en faveur de l'utilisation des ÉRIC dans la phase de détermination de la peine.

Depuis 2021, AJO administre le financement accordé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario pour offrir des ÉRIC aux personnes noires et racialisées accusées pour des affaires criminelles.

### 15. Vérifier si les avocats présentent des arguments sur la race (par exemple, le profilage racial et les arguments fondés sur la Charte), s'il y a lieu

Depuis le début de ce programme de financement, AJO recueille des données sur le nombre de rapports d'ÉRIC qu'elle finance.

Le recours aux IRCA a augmenté de 45 pour cent depuis 2021-2022.

Dans plusieurs cas, les éléments de preuve contenus dans l'ÉRIC ont éclairé la décision du tribunal en mettant en évidence que la justice est mieux rendue en mettant l'accent sur la réadaptation du délinquant au moyen de peines avec sursis ordonnées par le tribunal ou d'une réduction de la durée de l'incarcération. Dans ces cas, les peines prononcées se situaient à l'extrémité inférieure de la fourchette des peines et correspondaient davantage aux peines traditionnellement imposées aux personnes non racialisées.

## **16. Soutenir les projets et les litiges qui portent sur des questions ayant un impact sur les communautés racialisées**

En 2017, AJO a reconnu la nécessité de fournir à la communauté noire des services pour lutter contre le racisme anti-Noirs dans les écoles et a accordé des subventions de 100 000 \$ chacun à deux organismes communautaires, dont le Centre de santé communautaire TAIBU, un réseau local d'intégration des services de santé situé à Malvern qui dessert la communauté noire, pour fournir des services aux étudiants noirs confrontés à des suspensions ou à des audiences d'expulsion. AJO continue de financer le Centre de santé communautaire TAIBU.

En 2020-2021 et 2021-2022, AJO a fourni à BLAC un financement spécial pour faire face aux pressions accrues à la suite des événements liés meurtre de George Floyd.

En 2021-2022, AJO a fourni au CSALC un financement spécial pour faire face aux pressions accrues à la suite d'une augmentation substantielle du racisme anti-asiatique tout au long de la pandémie.

## **17. Veiller à ce qu'il n'y ait pas de différences entre les résultats juridiques des clients racialisés d'AJO et ceux de ses clients blancs.**

Le Programme d'action et de lutte contre le racisme du gouvernement du Canada vise à éliminer les obstacles à l'emploi, à la justice et à la participation sociale parmi les peuples autochtones, les communautés racisées et les minorités religieuses.

AJO a utilisé les fonds reçus dans le cadre de ce programme pour, notamment, améliorer sa collecte de données fondées sur la race et retenir les services d'universitaires pour rédiger un rapport sur l'impact de l'autochtonie et de la race dans les procédures de mise en liberté sous caution menées par les avocats de service en droit criminel.

AJO a mis à jour son portail des avocats, Aide juridique en ligne, pour permettre de recueillir les résultats des dossiers. AJO a également rendu obligatoire la saisie des renseignements sur les résultats par les membres tableau.

20, rue Dundas Ouest, bureau 730  
Toronto, Ontario M5G 2H1  
1-800-668-8258  
[media@lao.on.ca](mailto:media@lao.on.ca)  
[www.legalaid.on.ca](http://www.legalaid.on.ca)

